



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2026**

Nombre de membres composant le Conseil 35
Nombre de membres présents à la séance 32
Nombre de membres représentés 3
Nombre de membres non représentés 0

Le mardi 09 juin 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Saliha PONTVIANNE donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Kourrea TRAORE donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 31

TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE

PREAMBULE - Madame Chantal ALLAIN, 4ème Adjointe au maire déléguée "culture, promotion des actions de sensibilisation au handicap et accessibilité"

Mes chers collègues,

La Scène et Cinéma Prévert constitue un équipement culturel municipal incontournable participant activement au dynamisme culturel local et à l'élargissement de l'accès à la culture pour tous les publics.

Sa fréquentation témoigne de son attractivité. La Scène Prévert a ainsi délivré 4 313 billets sur les spectacles payants de la saison 2024-2025, soit une progression de 27 % par rapport à la saison 2023-2024, et de 60 % par rapport à la saison 2022-2023. Le taux d'occupation de la salle sur ces

représentations atteint 82 %, ce qui reflète un très bon niveau d'adhésion du public à la programmation. La recette totale était de 36 430 €.

A ce jour, les tarifs proposés sont les suivants :

ACTUELS TARIFS SPECTACLES SCÈNE PRÉVERT		
Tarif A	Tarif pour les spectacles coûtant + de 10 001€ (« têtes d'affiches »)	
Plein Tarif	24 €	
Tarif réduit	19 €	-25 ans, + 65 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux, familles nombreuses, personnes en situation de handicap, partenaires (groupes de 10 personnes minimum dans le cadre d'un partenariat avec le service culturel)
Tarif B	Pour les spectacles coûtants entre 5 001 à 10 000 €	
Plein Tarif	18 €	
Tarif réduit	12 €	-25 ans, + 65 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux, familles nombreuses, personnes en situation de handicap, partenaires (groupes de 10 personnes minimum dans le cadre d'un partenariat avec le service culturel)
Tarif C	Pour les spectacles coûtant - de 5 000 €, les concerts des Musicales et les spectacles dédiés au jeune public	
Tarif plein	10 €	
Tarif réduit	5 €	- 25 ans, + 65 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux, familles nombreuses, personnes en situation de handicap, partenaires (groupes de 10 personnes minimum dans le cadre d'un partenariat avec le service culturel)

Pour autant, ces dernières années, la programmation a évolué pour proposer aux Joinvillais des spectacles moins onéreux, faisant la part belle à la découverte esthétique et sensible au sein d'une saison pluridisciplinaire.

Elle a pour ambition de rendre la culture accessible, de valoriser les talents de notre territoire et de renforcer le lien avec les publics. Les artistes locaux et les compagnies émergentes y ont toute leur place, tout comme les spectacles jeune public qui sont proposés en famille et sur le temps scolaire.

Cette évolution nous amène à proposer une actualisation des montants des prix de cession permettant de fixer les tarifs A, B et C.

Les critères de fixation des tarifs proposés sont les suivants :

	Plein	Réduit	Critères de fixation de la catégorie	Critères d'attribution du tarif réduit
Tarif A	24€	19€	Prix de cession au-dessus de 7 001€	<ul style="list-style-type: none"> - 25 ans + 65 ans Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux Familles nombreuses Personnes en situation de handicap Partenaires (groupes de 10 personnes minimum dans le cadre d'un partenariat avec le service culturel)
Tarif B	18€	12€	Prix de cession entre 4 000 € et 7 000 €	
Tarif C	10€	5€	Prix de cession en-dessous de 4 000 €	
Festival de Marne	28€	22€	Tarif défini par le festival	
Tarif scolaire / périscolaire	4€		Pour les groupes scolaires ou périscolaires lors de représentations en Scène Prévert	

En outre, la Scène Prévert mène une politique d'invitations à destination des compagnies et productions accueillies, des programmateurs, des journalistes, des partenaires de la saison culturelle, des accompagnateurs des spectacles scolaires et des groupes, ainsi que des membres du conseil municipal, dans la limite d'une moyenne annuelle de 10 % de la jauge des spectacles payants, soit un quota de 600 places sur l'ensemble de la saison.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les nouveaux critères de fixation des tarifs des spectacles et la politique d'invitations menée par la Scène Prévert.

Principaux textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Délibération du conseil municipal n°11 du 27 juin 2017 relative aux tarifs des spectacles ; Délibération du conseil municipal n°25 du 18 juin 2024 relative à la création de tarifs scolaires pour la Scène et Cinéma Prévert.
----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en commission culture, sports et animation de la ville du 2 juin 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	32	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville), Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	3	Monsieur Areski OUDJEBOUR (L'UNION POUR JOINVILLE-LE-PONT), Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article 1^{er} : Approuve les nouveaux critères de fixation des tarifs des spectacles à compter du 1^{er} septembre 2026 de la manière suivante :

	Plein	Réduit	Critères de fixation de la catégorie	Critères d'attribution du tarif réduit
Tarif A	24€	19€	Prix de cession au-dessus de 7 001€	<ul style="list-style-type: none"> • - 25 ans • + 65 ans • Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux • Familles nombreuses • Personnes en situation de handicap • Partenaires (groupes de 10 personnes minimum dans le cadre d'un partenariat avec le service culturel)
Tarif B	18€	12€	Prix de cession entre 4 000 € et 7 000 €	
Tarif C	10€	5€	Prix de cession en-dessous de 4 000 €	
Festival de Marne	28€	22€	Tarif défini par le festival	
Tarif scolaire / périscolaire	4€		Pour les groupes scolaires ou périscolaires lors de représentations en Scène Prévert	

Article 2 : Approuve la politique d'invitations menée par la Scène Prévert à destination des compagnies et productions accueillies, des programmateurs, des journalistes, des partenaires de la saison culturelle, des accompagnateurs des spectacles scolaires et des groupes, ainsi que des membres du conseil municipal, dans la limite d'une moyenne annuelle de 10 % de la jauge des spectacles payants, soit un quota de 600 places sur l'ensemble de la saison.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toutes démarches et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

Le secrétaire de séance – Monsieur Maxime
OUANOUNOU



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 12 JUIN 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 12 JUIN 2026

A Joinville-le-Pont le

